

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5297)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

LA SOCIETE WIAME VRD SOLLICITE L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'EXPLOITER UNE CENTRALE MOBILE D'ENROBAGE A CHAUD SUR LA COMMUNE DE SILLY-LE-LONG

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a ordonné une consultation du public sur la demande d'autorisation présentée par la société WIAME VRD concernant l'exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de Silly-le-Long, lieudit « La Baraque », parcelles cadastrées section Z n^{os} 293, 294 et 297.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Cette consultation aura lieu à la mairie de Silly-le-Long pendant une durée de 15 jours du vendredi 10 juin 2016 au vendredi 24 juin 2016 inclus.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Silly-le-Long, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du demandeur à l'adresse suivante : Société WIAME VRD, ZAC du Hainault, BP 90074, Sept-Sorts, LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77263), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

La demande ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet : « Les services de l'Etat dans l'Oise » (www.oise.gouv.fr).

A l'issue de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan de la mise à disposition du public à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Silly-le-Long, et sur le site internet « Les services de l'Etat dans l'Oise » (www.oise.gouv.fr).